**Note d’information sur « L’indemnité inflation » à destination de vos salariés**

Madame, Monsieur,

Le gouvernement a décidé d’octroyer une aide exceptionnelle pour soutenir le pouvoir d’achat des Français : « L’indemnité inflation ».

Cette indemnité forfaitaire de 100 € s’adresse à tous les Français, âgés d’au moins 16 ans, dont la rémunération moyenne ne dépasse pas 2 000 € nets (soit 2 600€ bruts) sur la période 1er janvier 2021 au 31 octobre 2021. Pour les salariés cette prime est versée par l’employeur sur la base de la situation des personnes au mois d’octobre.

**Cette aide ne peut être versée qu’une seule fois, même si vous êtes éligibles à plusieurs titres.**

En conséquence si vous êtes éligible à plusieurs titres, il vous appartient de nous signaler avant le **XX/XX/XXXX,** au moyen du coupon réponse joint, s’il appartient à notre entreprise de vous verser la prime ou si elle vous sera versée par un autre débiteur de vos revenus. Et ce afin de ne pas recevoir un double versement.

**En cas de versement indu, l’administration se réserve le droit de vous en demander le remboursement ultérieurement.**

Par ailleurs si vous avez eu en octobre 2021 un ou plusieurs CDD, d’une durée inférieure à un mois, dont le temps de travail cumulé chez un même employeur est inférieur à 20h (ou 3 jours calendaires), le versement de la prime ne sera pas automatique. Il sera nécessaire de le demander à l’un de vos employeurs.

Vous pouvez retrouver les dispositions applicables à votre situation sur le site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/toutes-les-reponses-a-vos-questions-sur-l-indemnite-inflation#qui-verse-indemnite>

Et sur le site du Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale : <https://boss.gouv.fr/portail/accueil/mesures-exceptionnelles/questions-reponses-versement-de.html>

A titre indicatif vous trouverez au recto de la présente, un récapitulatif des situations nécessitant un retour de votre part.

Avec nos remerciements.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Ma situation** | **Qui doit me verser la prime** | **Que dois-je faire** |
| J’étais multi – employeurs en octobre 2021. | Mon employeur principal. C’est-à-dire : * Celui avec lequel j’ai toujours une relation de travail en cours en décembre 2021.
* Ou si je suis toujours employé par plusieurs employeurs, celui avec lequel la relation de travail a commencé en premier.
* Ou à défaut celui pour lequel j’ai effectué le plus d’heures durant le mois d’octobre 2021.
 | J’informe mes employeurs « non principaux » de ne pas me verser la prime. |
| J’ai également une activité indépendante en octobre 2021. | URSSAF ou MSA  | J’informe mon employeur de ne pas me verser la prime. |
| Je suis également par ailleurs, salarié de particuliers employeurs en octobre 2021. | URSSAF | J’informe mon employeur de ne pas me verser la prime. |
| Je suis en congé parental à temps complet en octobre 2021. | La CAF | Rien. L’employeur ne vous versera pas la prime. |
| J’ai eu en octobre 2021 un ou des CDD de moins d’un mois dont le temps de travail cumulé chez un même employeur est inférieur à 20h (ou 3 jours calendaires). | Le versement de la prime ne sera pas automatique. | Je me signale expressément auprès d’un de mes employeurs pour qu’il me verse la prime. De préférence celui avec lequel la relation de travail est toujours en cours, ou à défaut celui qui m’a employé le dernier. |
| Je suis salarié dans l’entreprise et mandataire dans une autre entreprise en octobre 2021. | L’entreprise dans laquelle j’ai un mandat social. | J’informe mon employeur de ne pas me verser la prime. |

**Coupon Réponse à nous retourner avant le ……**

**Entreprise :**

**NOM du salarié :**

**Prénom du salarié :**

J’ai pris connaissance des critères d’éligibilité de « L’indemnité d’inflation » sur le site du Gouvernement et sur celui du Bulletin Officiel de la Sécurité sociale.

[ ]  Je vous informe que vous ne devez pas me verser « L’indemnité inflation » de 100€ car elle me sera versée par un autre débiteur.

[ ]  Je vous demande de me verser « L’indemnité inflation » de 100€ (CDD inférieurs à 20h ou 3 jours sur octobre).

[ ]  Je considère ne pas être éligible à « L’indemnité inflation » de 100€ et vous demande de ne pas procéder à son versement.

**Date :**

**Signature :**